



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 67/2025

Approbation de la convention de financement des travaux pour le Campus des métiers d'art et du design au bénéfice de la Manufacture des Gobelins et délégation spéciale donnée au Président pour signer la convention de reversement ultérieure

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance en distanciel du 17 novembre 2025 suivie d'une consultation écrite**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements- composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres modifié ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres modifié notamment son article 2.2.1 ;

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le projet de convention de financement des travaux pour le Campus des métiers d'art et du design et le versement des crédits de l'Etat à l'Université PSL, ci-après annexé. Le Conseil d'Administration autorise le Président à finaliser et à signer ladite convention susvisée.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration donne délégation spéciale au Président aux fins de l'autoriser à signer la convention de reversement à venir entre l'Université PSL et la Manufacture des Gobelins pour le financement des travaux pour le Campus des métiers d'art et du design.

0 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président
Professeur El Mouhoub Mouhoud

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

CONVENTION EN VUE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CAMPUS MODE, MÉTIERS D'ART, DESIGN – MANUFACTURE DES GOBELINS

Entre :

L'Etat, représenté par Madame Julie BENETTI, Rectrice de la Région académique d'Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Ci-après désigné « **l'Etat** » ;

ET

L'Université PSL

Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel constitué sous la forme d'un Grand établissement, régi par décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019, enregistrée au SIRENE sous le SIRET n°130 026 149 00018, sise 60, rue Mazarine – 75006 Paris,

Représentée par son Président, le Professeur El Mouhoub MOUHOUD, dûment habilité,

Ci-après désignée « **PSL** » ;

ET

L'École nationale supérieure des Arts Décoratifs – PSL

Établissement public national à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la Culture, régi par décret n°98-981 du 30 octobre 1998, établissement composante de l'Université Paris Sciences et Lettres selon décret n°2025-63 du 23 janvier 2025, enregistrée au SIRENE sous le SIRET n°197 534 704 00014, sise 31, rue d'Ulm – 75005 Paris,

Représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel TIBLOUX, dûment habilité,

Ci-après désignée « **École des Arts Décoratifs – PSL** » ;

ET

Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay

Établissement public national à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la Culture, régi par décret n°2024-1219 du 27 décembre 2024,

Dont le siège est situé au 1 rue Berbier du Mets – 75013,

Dont le N°SIRET est le 939 106 274 00011

Représenté par son Président, Monsieur Hervé LEMOINE, dûment habilité,

Ci-après désigné « **Mobilier national** » ;

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu le Programme France 2030 ;

Vu le Contrat Plan État – Région 2021 – 2027, et en particulier son volet « enseignement supérieur, recherche et innovation ;

Vu le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014 portant création du label « campus des métiers et des qualifications » ;

Vu le décret n°98-981 du 30 octobre 1998 portant statut de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;

Vu le décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n°2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements-composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;

Vu le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu le décret n°2024-750 du 6 juillet 2024 portant dissolution de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « HESAM Université » ;

Vu le décret n°2021-1890 du 29 décembre 2021 portant création de l'établissement public Mobilier national - Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Ateliers-conservatoires d'Alençon et du Puy-en-Velay ;

Vu le décret n°2024-1219 du 27 décembre 2024 portant création de l'établissement public Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay ;

Vu la convention de financement entre la Caisse des dépôts et consignations et l'École nationale supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA) du 17 septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Caisse des dépôts et l'École nationale supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA), prenant acte de la décision du Comité d'orientation stratégique du Campus du 26 octobre 2022 actant de la fusion du CMAD et du projet Campus Mode Île de France au sein du Campus Mode Métiers d'Art et Design (MOMADE) et du transfert de son établissement porteur au bénéfice de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs ;

Vu la convention cadre conclue entre l'État, la Région Île de France, l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs et le Mobilier national du 19 octobre 2023 ;

PREAMBULE

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, devenu France 2030, l'État a publié un appel à projets « Campus des métiers et des qualifications » le 14 décembre 2018. L'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (ci-après l'« ENSAAMA »), porteur de projet du Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufacture des Gobelins (ci-après le « CMAD »), a obtenu une subvention en réponse audit appel.

Prenant acte d'une décision du Premier ministre en date du 20 janvier 2020, la Caisse des dépôts et des consignations (ci-après « CDC ») a conclu, en date du 17 septembre 2020, une convention de financement de l'ENSAAMA, en sa qualité d'établissement porteur du CMAD (ci-après la « Subvention »).

Labellisé Campus d'excellence, par arrêté du 25 août 2020, le CMAD a pour objet d'accompagner les formations de la voie professionnelle vers l'excellence et de valoriser l'attractivité des formations pour garantir la pérennité des métiers d'art. Le CMAD accompagne la réforme de la voie professionnelle, en construisant avec les établissements et les équipes pédagogiques des dispositifs pédagogiques innovants, s'appuyant sur la transdisciplinarité et l'hybridation, et en renforçant les liens avec les formations post-bac et les professionnels pour construire des parcours insérant pour tous les publics et accroître l'employabilité.

De sa constitution par décret n°2015-1065 à sa dissolution par décret n°2024-750, la communauté d'universités et établissements Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers Université (ci-après « HESAM ») intégrait en qualité de membre l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (ci-après l'« ENSAAMA »).

L'État et la Région Île-de-France ont adopté un plan d'investissements sur le territoire francilien pour la période 2021 – 2027 (ci-après le « CPER ») s'appliquant notamment à l'égard des regroupements d'établissements d'enseignement du supérieur.

D'abord, dans le cadre des investissements dédiés à l'enseignement supérieur, recherche et innovation, l'HESAM a été désigné bénéficiaire d'un soutien aux opérations immobilières et au financement des équipements de recherche portés par les regroupements. À ce titre, le CPER prévoit le financement de 2M€ du CMAD porté par l'ENSAAMA.

Puis, dans le cadre des investissements dédiés au développement économique, emploi et formation professionnelle, l'HESAM a été désigné bénéficiaire d'une subvention annuelle de fonctionnement au titre de la contribution au développement des Campus des Métiers et des Qualifications.

Afin d'élargir la portée de ses missions à d'autres domaines, le CMAD et le Campus Mode – Île de France ont été fusionnés. Le campus des métiers et de qualifications « Campus Mode, Métiers d'Art et Design – Manufacture des Gobelins » (ci-après « MOMADE ») est issu de cette fusion, et s'inscrit en plein droits du CMAD et du Campus Mode.

Le Comité d'orientation stratégique du CMAD a, par décision prise en date du 26 octobre 2022, approuvé le transfert de la gestion administrative et financière du réseau CMAD de l'ENSAAMA à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs. L'École nationale supérieure des arts décoratifs s'est trouvé pleinement subrogé dans les droits de l'ENSAAMA et a été reconnu comme bénéficiaire de la Subvention, par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement entre la CDC et l'ENSAAMA susvisée. L'avenant intègre de plein droit l'École des Arts Décoratifs en qualité d'établissement porteur, et intègre l'élargissement des missions du Campus MOMADE résultant de la fusion du CMAD et du Campus Mode.

L'État représenté par le recteur de la région académique d'Île de France, la Région Île de France, l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs et le Mobilier national ont conclu, en date du 19 octobre 2023, une convention cadre relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement du CMQ MOMADE.

L'École nationale supérieure des Arts Décoratifs a été intégrée en qualité d'établissement composante de l'Université Paris sciences et lettres par décret n°2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements composantes à PSL. L'Université PSL est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant la qualité de grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation.

En raison du transfert du portage du MOMADE à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, établissement composante de l'Université PSL, et en raison de la dissolution de l'HESAM, les financements de l'État au titre du CPER 2021 – 2027 devront être adressés à l'Université Paris sciences et lettres à laquelle se trouve rattachée l'École des Arts Décoratifs – PSL prise en sa qualité d'établissement porteur du Campus MOMADE.

L'Université PSL et le Mobilier national, en présence de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs – PSL, organiseront, par acte séparé, les modalités de versements des investissements à destination du projet d'aménagement des locaux du Campus MOMADE.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le projet d'aménagement des locaux du CMQ Arts et Design Paris Gobelins, à Paris 13^e, fait l'objet d'un financement inscrit au CPER 21-27 de l'Etat (1 M€) et de la Région (1 M€).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement du projet par les crédits de l'Etat du CPER, versés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au rectorat de la région académique Ile de France.

Le versement des crédits de la Région du CPER a fait l'objet d'une convention de financement n°24007675 entre la Région et le Mobilier national, signée le 19 mars 2025

ARTICLE 2 : MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET

Le Mobilier national, en sa qualité d'affectataire des biens immobiliers concernés, assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement des locaux défini dans l'annexe 1 de la présente convention.

La participation de l'Etat au projet au titre du CPER sera versée conformément à l'échéancier suivant :

- a) La totalité des autorisations d'engagement, soit 1.000.000 €, sera mise en place dès la signature de la présente convention ;
- b) Les crédits de paiement seront versés par l'Etat, représenté par le Rectorat, à l'Université PSL comme suit :
 - 20%, soit 200 000 €, à la signature de la présente convention ;
 - 30%, soit 300 000 €, à l'obtention de l'autorisation de travaux ;
 - 50%, soit 500 000 €, à la notification du ou des marchés de travaux pour la réalisation du projet.

Ces crédits seront versés au plus tard dans les 30 jours suivant réception par le Rectorat (service régional de l'immobilier) d'une demande écrite de l'université PSL.

L'Université PSL se chargera de reverser, conformément au calendrier susmentionné, lesdites sommes au Mobilier national par acte séparé.

L'intégralité des fonds versés par l'État sera pleinement dédiée à la réalisation au projet décrit en Annexe 1. Aucun frais de gestion ne saurait être collecté entre le versement initié par l'État et son reversement au profit du bénéficiaire final.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Fait, en 4 exemplaires, à Paris, le

Pour PSL

Pour le Mobilier national

Le Président

Le Président

Pr. El Mouhoub MOUHOUD

Hervé LEMOINE

Pour la Région académique d'Ile-de-France

Pour l'École nationale supérieure des Arts
Décoratifs,

La Rectrice

Le Directeur

Julie BENETTI

Emmanuel TIBLOUX

Annexe 1 - Dossier de présentation du projet

1. Le contexte

1.1 Présentation du projet CMQ Mode, Métiers d'art, Design – Manufacture des Gobelins

Créé en 2020, le Campus Mode, Métiers d'Art & Design - Manufacture des Gobelins forme un réseau unique d'établissements de formation, d'entreprises et de partenaires institutionnels.

Labellisé Campus d'Excellence par le ministère de l'Éducation nationale, il regroupe quarante-neuf établissements et a pour mission de valoriser les formations, depuis la voie professionnelle jusqu'au niveau Recherche. Il assure également la promotion des métiers au plus près des besoins des entreprises de la filière. Il a vocation enfin à favoriser la mise en œuvre de projets interdisciplinaires et innovants en prise directe avec les enjeux de la société. Pour cela, le Campus s'inscrit dans une dynamique et un mode d'action collaboratifs construits sur la coopération et l'articulation entre établissements de formation et entreprises. Porté depuis 2023 par l'École des Arts Décoratifs, le Campus est implanté au cœur de la manufacture des Gobelins du Mobilier national, cofondateur aux côtés de l'académie de Paris et de la Région Île-de-France.

Afin de répondre aux enjeux de développement de la filière, le Campus s'engage dans la réalisation de quatre objectifs prioritaires :

- **VALORISATION** : Promouvoir les formations d'excellence aux métiers d'arts, de la mode et du design à l'échelle francilienne, nationale et internationale et valoriser les filières du secteur et les rendre accessibles à tous les publics, notamment dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (E.P.L.E.) des académies de Paris et Créteil ;
- **PARCOURS** : Développer et adapter les parcours de formation bac-3/+3/+5 en cohérence avec les perspectives économiques et sociales pour tous les publics, en formation initiale et formation continue, promouvoir l'apprentissage et faciliter l'insertion professionnelle tout au long de la vie ;
- **INNOVATION** : Adapter et moderniser les pratiques professionnelles et accompagner le développement des formations et des entreprises par la recherche, l'innovation et l'évolution des compétences et des pratiques ;
- **INTERNATIONAL** : Développer les échanges internationaux et les partenariats stratégiques entre organismes de formation et acteurs économiques français et étrangers.

1.2 Présentation du site des Gobelins - le statut du site

Depuis plus de trois siècles, le Garde-Meuble royal, devenu Mobilier impérial, puis Mobilier national, conserve, restaure et entretient environ 100 000 objets mobiliers et œuvres textiles destinés à l'ameublement des résidences présidentielles. Il perpétue la transmission d'un savoir-faire d'exception et a pour mission de transmettre les techniques traditionnelles des métiers d'art liés à la création et à la restauration, de mener les recherches permettant de mettre au point de nouvelles techniques, d'assurer la formation initiale dans toutes les spécialités où cela s'avère nécessaire, de mettre en valeur et faire connaître son patrimoine par l'organisation ou la participation à des présentations, des expositions, des publications et toute autre forme de valorisation et de communication.

Située au 42, avenue des Gobelins à Paris, rattachée à l'administration du Mobilier national depuis 1937, la Manufacture nationale des Gobelins tisse comme il y a quatre siècles des tapisseries d'après des œuvres contemporaines. À ce jour, les ateliers de la Manufacture nationale des Gobelins emploient trente agents et disposent de quinze métiers à tisser. Chaque année, ce sont six à sept pièces qui « tombent de métier ».

Les bâtiments de la Manufacture des Gobelins, répartis autour de plusieurs cours, remontent en partie au XVII^e siècle. Le site possède une magnifique Galerie et une chapelle où sont régulièrement organisées des expositions consacrées aux métiers d'art comme à l'art contemporain.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Mobilier national est un établissement public à caractère administratif régi par le décret n° 2024-1219 du 27 décembre 2024 portant création de l'établissement public Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay.

A ce titre, les bâtiments qu'il occupe appartiennent à l'État et sont mis à sa disposition en application de l'article 5 du décret n° 2024-1219 du 27 décembre 2024 et d'une convention d'utilisation à titre gratuit établie avec l'administration chargée des domaines agissant par délégation du Préfet du département de Paris et l'établissement. A ce titre, il exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux qui y sont effectués et accorde toute convention d'occupation sur ce site. L'ensemble de ce site, y compris la cour pavée et les intérieurs du bâti, sont classés au titre des monuments historiques.

L'ensemble des bâtiments de la Manufacture des Gobelins est classé au titre des Monuments historiques par l'arrêté n°MH.93-IMM.045 du 24 mars 1993.

Au sein de la Manufacture des Gobelins, le Campus occupe actuellement des espaces situés dans le bâtiment dit Le Brun, identifié Chorus RE-Fx sous le numéro 394824. Il a vocation, dans le cadre de l'opération visée par la présente convention et son annexe à rejoindre le bâtiment dit Aile Chabrol, identifié dans Chorus RE-Fx sous le numéro 394823.

2. Les objectifs de l'opération.

Le Campus met en réseau les formations et s'appuie sur les dispositifs existants dans les établissements partenaires, notamment sur des ateliers de fabrication d'une richesse exceptionnelle qui couvrent tous les champs de la création, sur tous les matériaux. Mais au-delà de ces espaces existants, le Campus d'Excellence est incarné dans un espace emblématique de ressources et de formations.

Le Mobilier national constitue un écrin exceptionnel pour le Campus d'Excellence dédié aux Métiers d'art et au Design. Depuis plus de trois siècles, le Mobilier national perpétue la transmission d'un savoir-faire d'exception, au service de sa mission d'ameublement des palais officiels. L'institution dispose par ailleurs d'un Atelier de Recherche et de Création – l'ARC – créé en 1964 à l'initiative d'André Malraux, pour promouvoir la création et le design contemporain dans les bâtiments officiels.

La présence du Campus se traduira par l'utilisation de différents types d'espaces, dont l'usage est pensé dans une perspective de collaboration avec les équipes du Mobilier national. Les espaces s'organisent autour de trois fonctions complémentaires et représentent environ 2 000 m² dont 1 500 m² mutualisés et 500 m² dédiés :

- Démonstration et d'exposition – espaces répondant aux enjeux liés à l'attractivité de la filière et la valorisation des savoir-faire et des métiers
- Rencontres et expérimentations – espaces répondant aux enjeux d'innovation pédagogique liés au croisement des démarches et aux nouveaux modes d'apprentissage et de formation
- Centre de ressources et de recherche – espaces liés aux enjeux d'innovation technologique, aux besoins des métiers de demain, à l'insertion professionnelle et au développement de la recherche

Le projet du Campus d'Excellence bénéficie d'un financement au titre du CPER 2021-2027, dans le cadre de son volet Enseignement supérieur, recherche et innovation, pour un montant d'un million d'euros (1 M€) de la part de l'Etat et d'un million d'euros (1 M€) de la part de la Région Ile-de-France. Ces crédits ont vocation à financer l'aménagement de certains espaces, définis dans le tableau ci-après.

Espaces mutualisés ou dédiés ne relevant pas du financement CPER		Espaces dédiés relevant du financement CPER	
Centre de recherche sur la couleur	150 m ²	Matériauthèque	215 m ²
Salle de conférence	170 m ²	Atelier de prototypage – Fab’lab	51 m ²
Lieux d’exposition ou showroom	1 000 m ²	Espace de co-working	78 m ²
Ateliers pédagogiques	140 m ²		
Espace administratif	65 m ²		

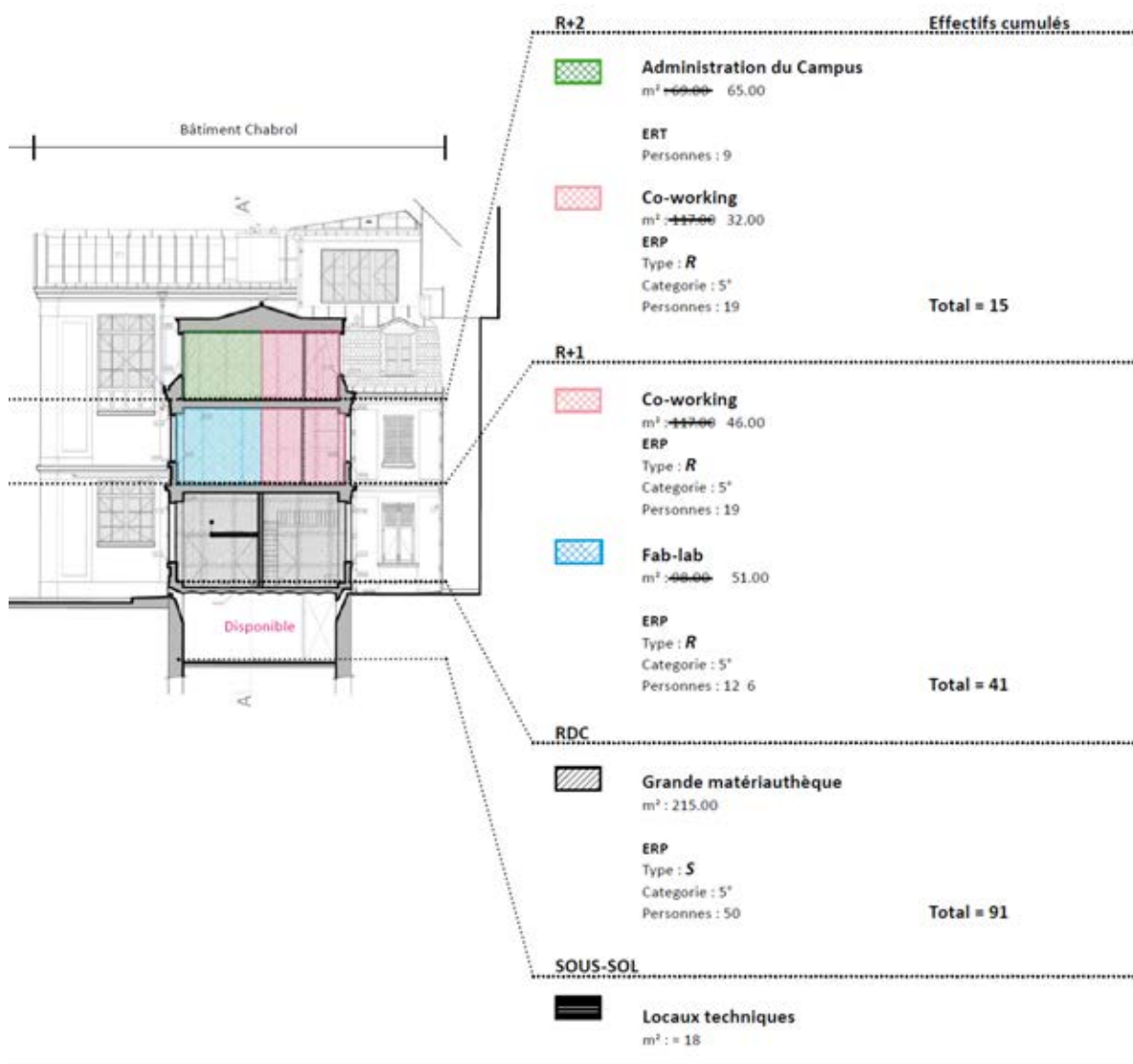
3. Le projet

Description précise du projet objet de l'expertise (c'est à dire du projet financé par les crédits CPER de l'Etat et de la Région (1 M€ x 2) Les contraintes du site. Les bâtiments à aménager.

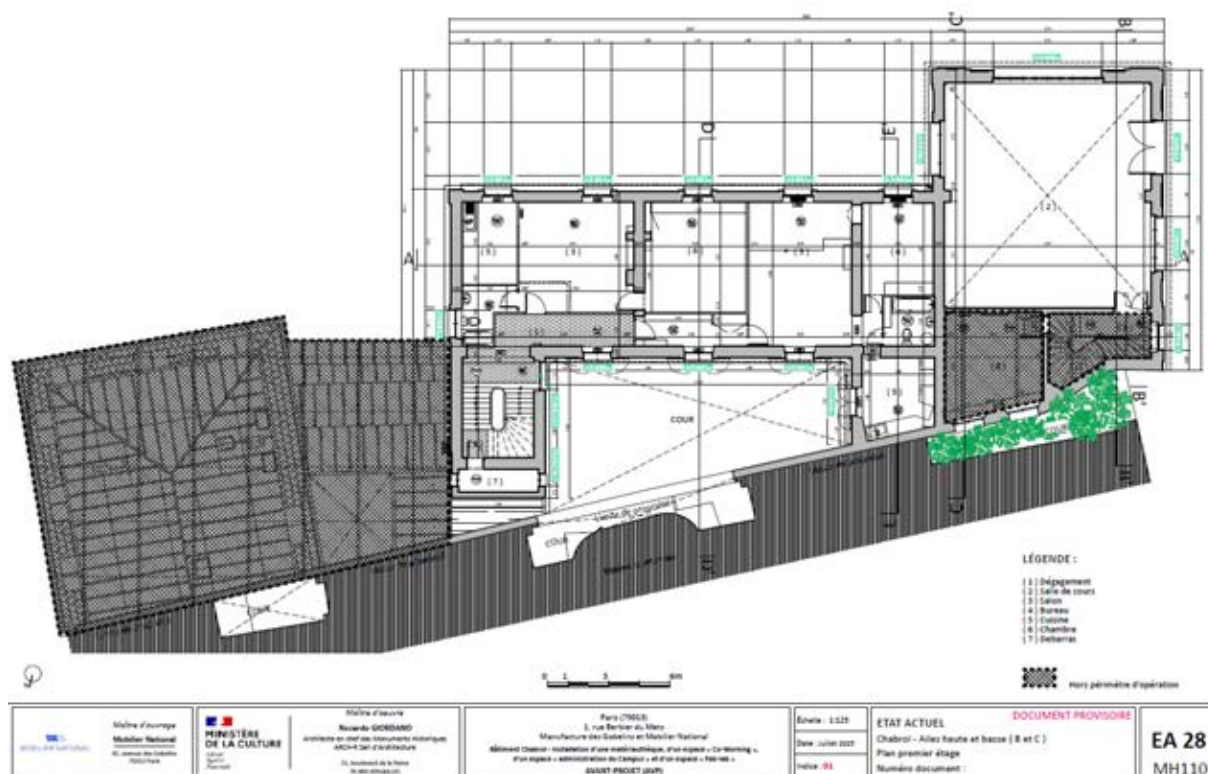
Le programme du projet (les surfaces à réaliser, la qualité environnementale) avec plans et vues avant / après.

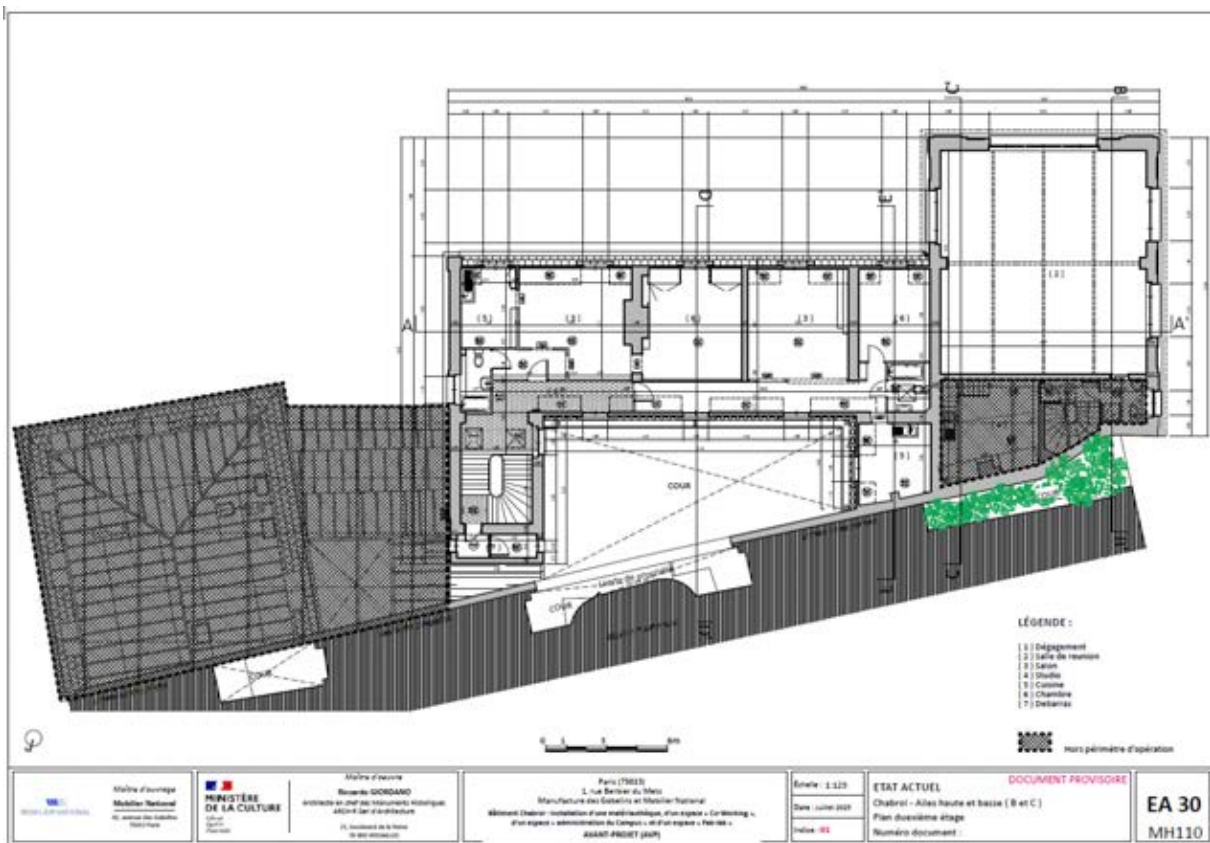
3.1 Espaces dédiés dont l'aménagement relève du financement CPER

L'ensemble des espaces d'accueil du public du Campus MoMAde sont situés dans le bâtiment Chabrol qui sera rénové sur ses trois étages (RDC, R+1 et R+2).

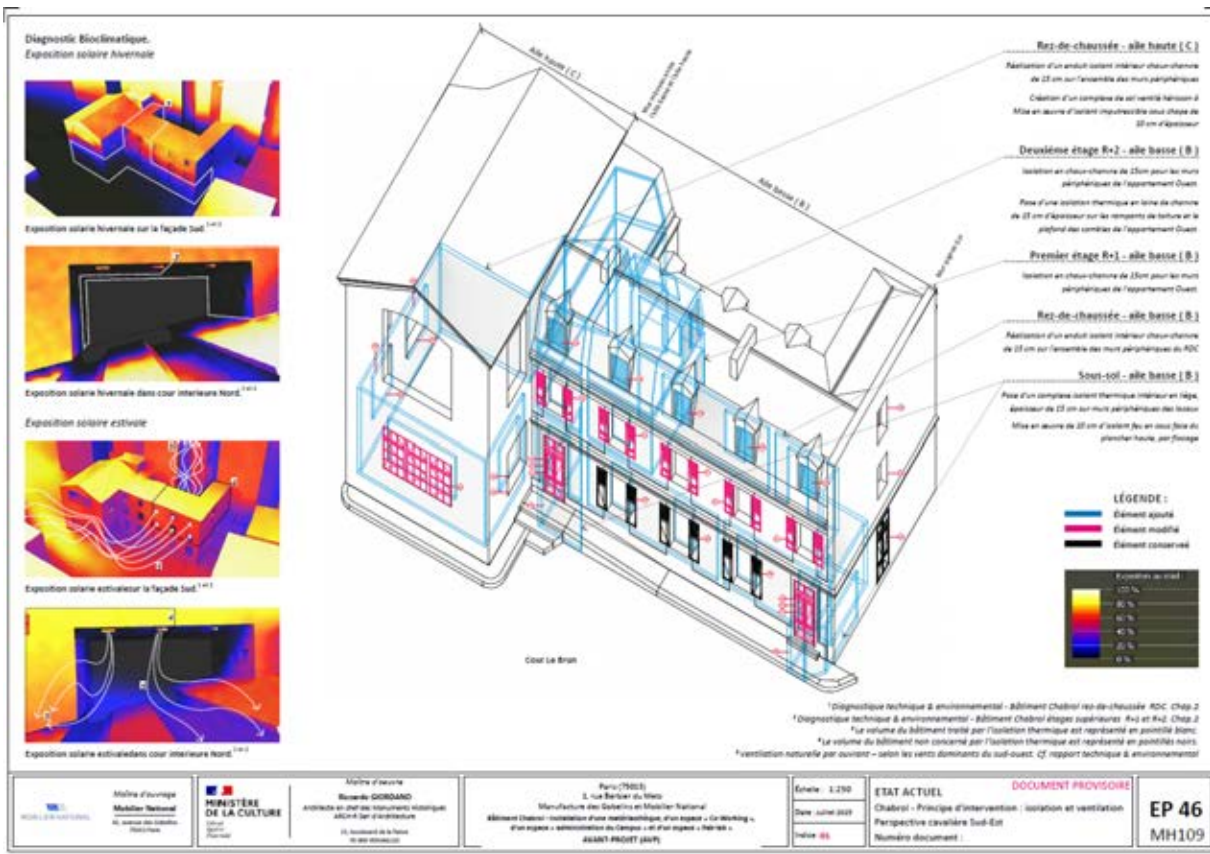


Architectural floor plan of the Manufacture des Tabacs in Paris, showing the layout of the building with various rooms and a central courtyard. The plan includes a legend, a scale bar, and a north arrow. The building is situated on rue Barbier du Nord. The plan shows a complex arrangement of rooms, including a large central hall (1), several smaller rooms (2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9), and a central courtyard (COUR). The plan is labeled 'Plan no 2 - Chaudoir' and 'N° d'index : 03'.





Travaux d'isolation bâtiment Chabrol – R0 / R+1 / R+2



3.1.1 La Matériauthèque : 215 m² + 65 m² de terrasse non couverte – Bâtiment 2 – Aile Chabrol (R0)

3.1.1.1 – Plan et usages

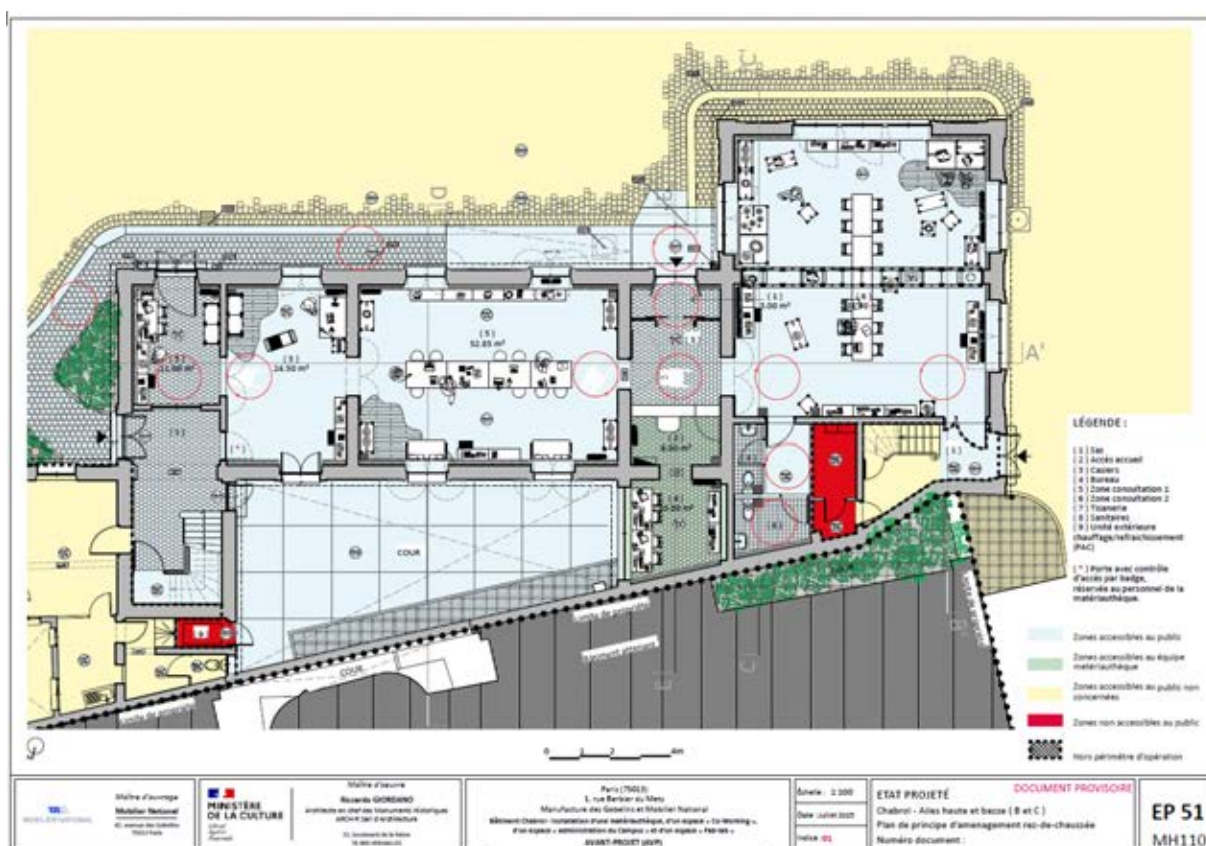
Une matériauthèque est un centre de documentation consacré à la connaissance des matériaux. A la fois lieu de sensibilisation, de consultation, et de recherche appliquée, la matériauthèque permet le partage d'expertise et l'organisation de formations.

La matériauthèque sera ouverte en accès libre du lundi au vendredi à l'ensemble des publics du Campus : enseignants, chercheurs, étudiants, élèves, agents du Mobilier national et professionnels du design et des métiers d'art.

Elle proposera un accueil individuel et un accompagnement spécifique pour les enseignants, les agents des ateliers du Mobilier national et les élèves en année de diplôme ou avec un projet spécifique.

Elle organisera avec les établissements partenaires des accueils de groupe : mini-conférences, ateliers, workshops, groupes de travail, sensibilisation à la culture matérielle.

Son fonds documentaire comprendra des échantillons de matériaux commercialisés mais aussi des matériaux en cours de développement (qu'ils soient développés artisanalement ou industriellement). Avec un taux de progression annuel compris entre 10 et 20 %, la collection pourra d'ici deux à quatre ans atteindre les 10 000 échantillons. A noter que les échantillons peuvent être de dimensions et natures diverses : échantillon, prototype, démonstrateur pédagogique, maquette, objet, tests...



3.1.1.2 – Programme fonctionnel

Ouverte 25 heures par semaine, la matériauthèque a vocation à accueillir l'ensemble des publics du Campus : enseignants, chercheurs, étudiants, élèves, professionnels du Mobilier National...

Elle propose un accueil individuel et un accompagnement spécifique pour les enseignants, les agents des ateliers du Mobilier National et les élèves en année de diplôme ou avec un projet spécifique.

Elle organise avec les établissements partenaires des accueils de groupe : ateliers, workshop, groupes de travail, sensibilisation à la culture matérielle.

L'équipe de la matériauthèque compte 3 agents (2,5 ETP) et un moniteur étudiant (8 heures hebdomadaires). L'accès aux publics se fait systématiquement en présence de l'un au moins des trois agents de l'équipe.

La matériauthèque comprend plusieurs espaces :

1. Un sas et un accueil (16m²)
2. Le bureau de l'équipe matériauthèque
3. La zone de consultation (81,9m²)
4. La zone de consultation 2 et 3 (53 et 24,5m²)
5. La tisanarie (11m²)
6. Les sanitaires (15m²)
7. La cour intérieur (65m²)
8. L'escalier desservant les étages R+1 et R+2

3.1.1.3 – Principaux travaux à réaliser



Aménagement de l'accueil et accès

Dépose pour évacuation de mobilier existants, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, dépose en démolition d'allège pour création de porte, pose d'isolation thermique intérieure, pose

de cloisons et portes intérieures, Restauration et restitution de tous parements d'élévation, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

Aménagement d'un bureau

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds sols de carrelage et faïence, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, dépose en démolition d'allège pour création de porte, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et restitution de tous parements d'élévation, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

Aménagement de 3 salles de consultation

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds et mobiliers fixes, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, dépose en démolition d'allège pour création de porte, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et restitution de tous parements d'élévation, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, révision des menuiseries, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

Aménagement d'une tisanerie

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds et mobiliers fixes, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, dépose en démolition d'allège pour création de porte, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et restitution de tous parements d'élévation, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, révision des menuiseries, Aménagement de mobilier fixes, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

Aménagement des sanitaires

Dépose en démolition de cloisons, faux plafonds, portes intérieures et mobiliers fixes, aménagement de sanitaire PMR, restauration de repose de parquet, fourniture et installation d'équipement sanitaires et raccordement, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

CFO/CFA/CVC (suivant rapport technique d'IMPACT CONSEILS & INGÉNIERIE)

Travaux relatifs aux installations de ventilation mécanique

Travaux relatifs aux installations électriques

Travaux relatifs aux installations de ventilation mécanique

Travaux relatifs aux installations de chauffage

3.1.23 L'atelier de prototypage - Fab'Lab' : 51 m² – Bâtiment 2 - Aile Chabrol (R1)

3.1.2.1 – Plan et usages

L'espace de FabLab dédié aux designers, aux artisans d'art et aux étudiants de ces domaines ainsi qu'au secteur de la mode. Il est pensé comme un lieu dynamique et créatif où se rencontrent innovation, collaboration et apprentissage pratique. Il permet aux étudiants et jeunes créateurs de bénéficier de ressources pour développer des projets professionnels, explorer, expérimenter et réaliser leurs visions.

Le FabLab favorise également une approche DIY (Do It Yourself) et DIWO (Do It With Others), promouvant une culture de partage des connaissances et des compétences.

Il offre des équipements spécialisés permettant la fabrication et le prototypage. L'environnement est aménagé pour favoriser la manipulation des matériaux.

4. **Bureau du Fabmanager** : Ce bureau lui permet de préparer la programmation de séances de formation, de prendre des commandes, de recevoir d'éventuelle fournisseurs ou de recevoir les résidents pour un échange personnalisé sur l'accompagnement de leur projet.

3.1.2.3 – Principaux travaux à réaliser

Aménagement d'un bureau

Dépose pour évacuation de mobilier existants, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

Aménagement de 3 zones de travail

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds et mobiliers fixes, dépose et démolition de cloisons, pose d'un sol adapté aux usages de l'atelier, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, révision des menuiseries, aménagement de mobilier fixe, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

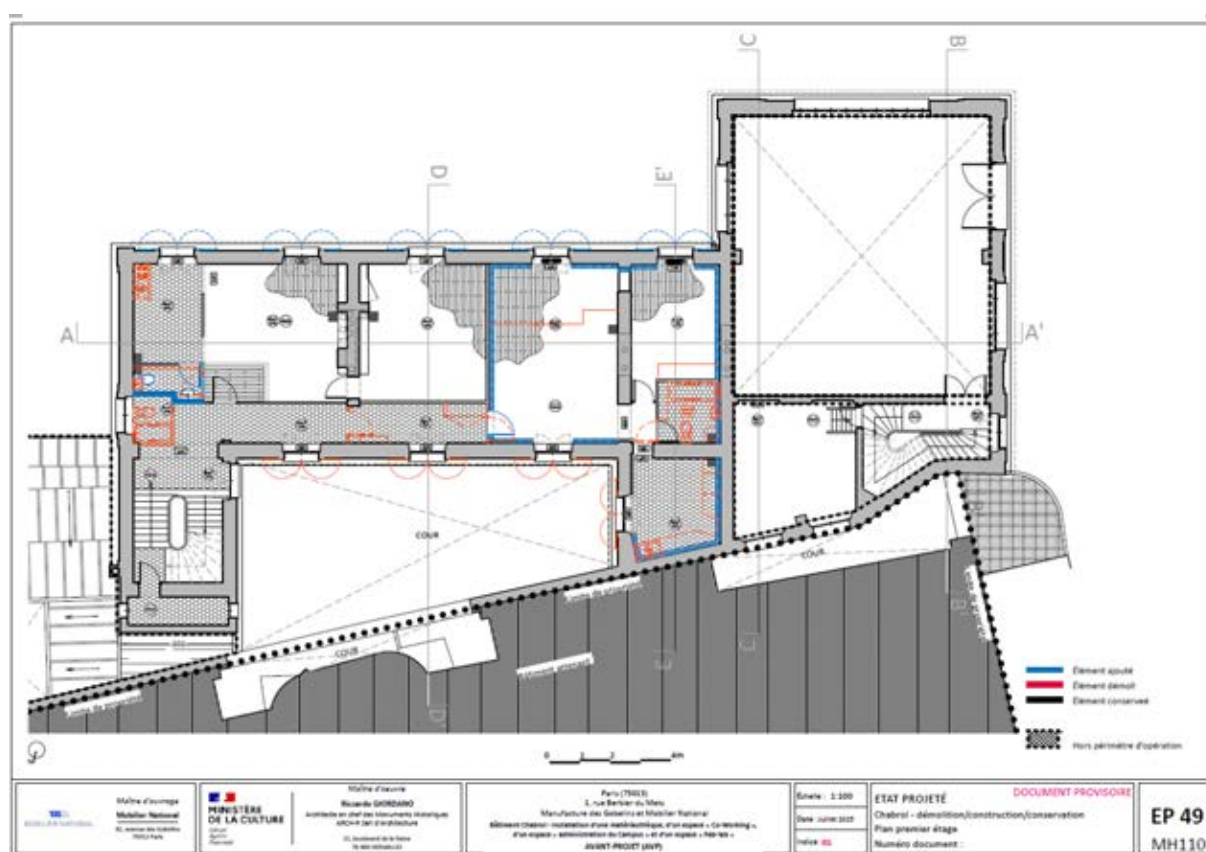
CFO/CFA/CVC (suivant rapport technique d'IMPACT CONSEILS & INGÉNIERIE)

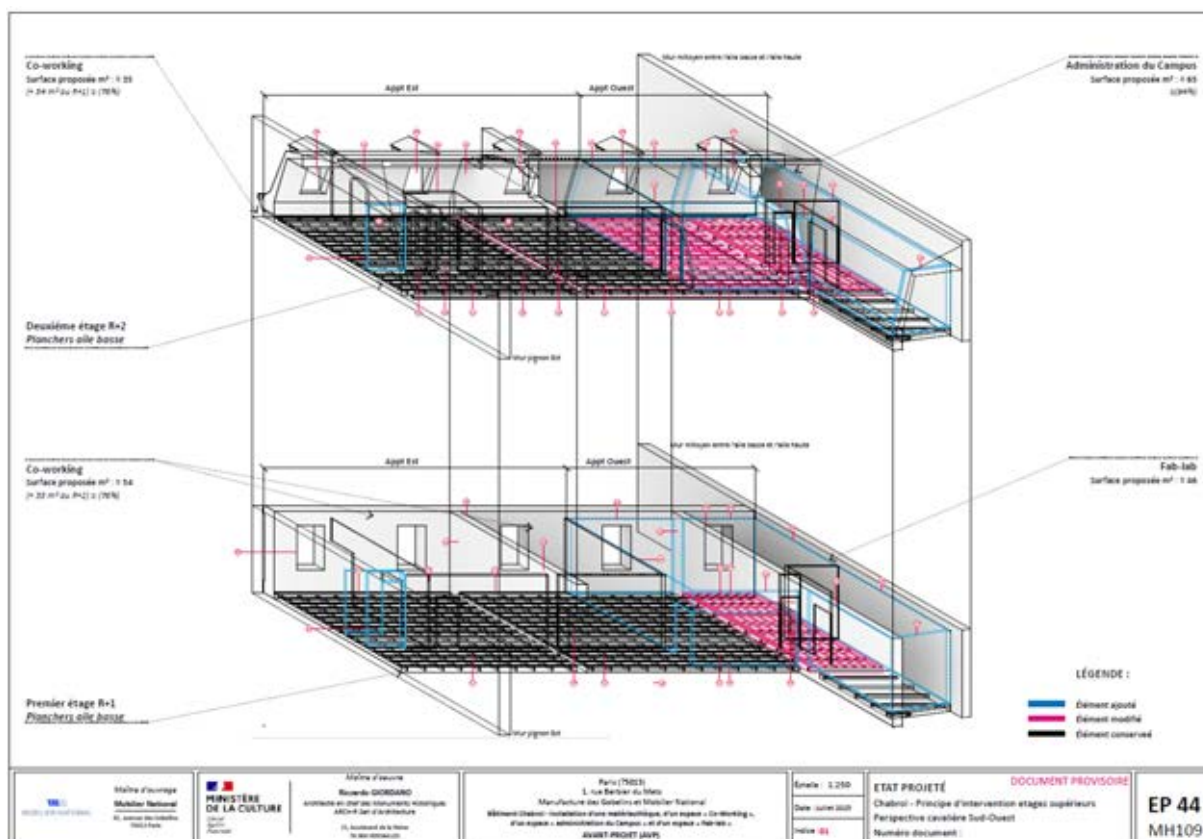
Travaux relatifs aux installations de ventilation mécanique

Travaux relatifs aux installations électriques

Travaux relatifs aux installations de ventilation mécanique

Travaux relatifs aux installations de chauffage





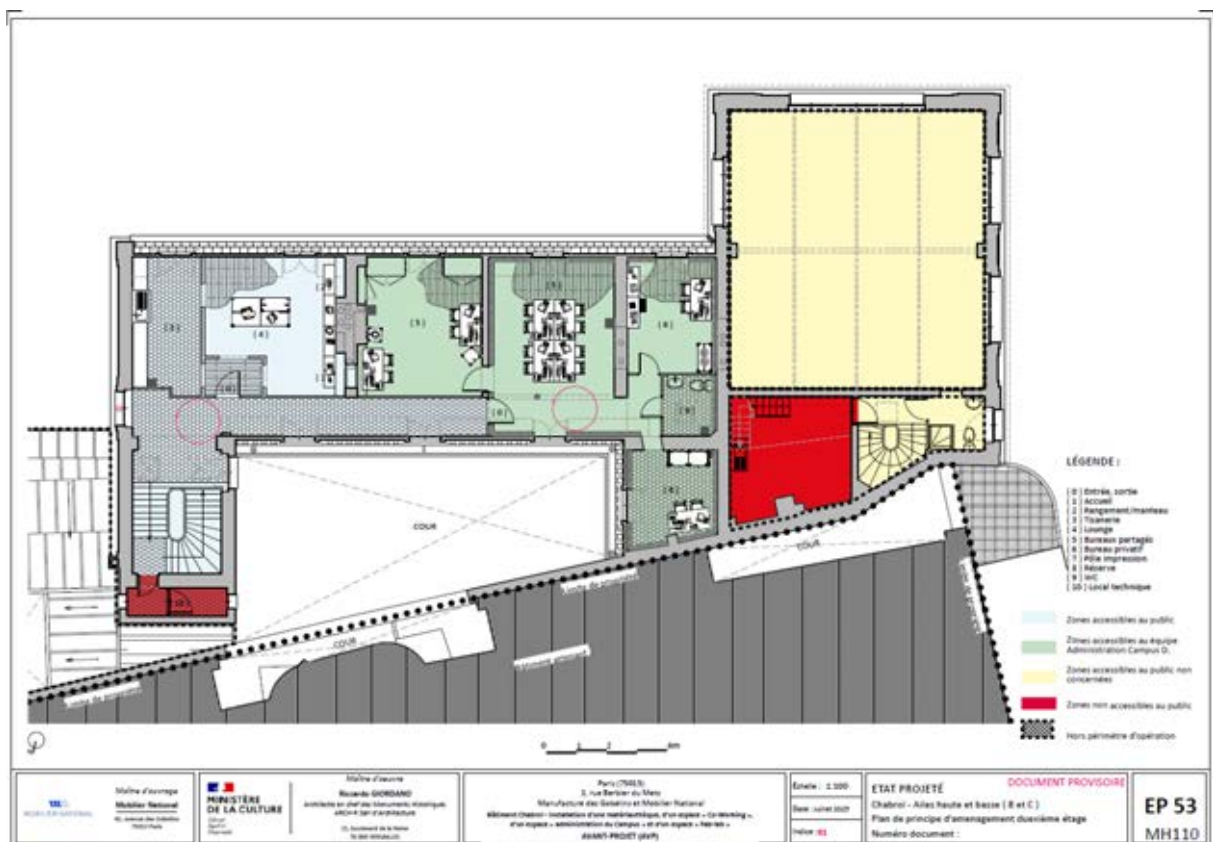
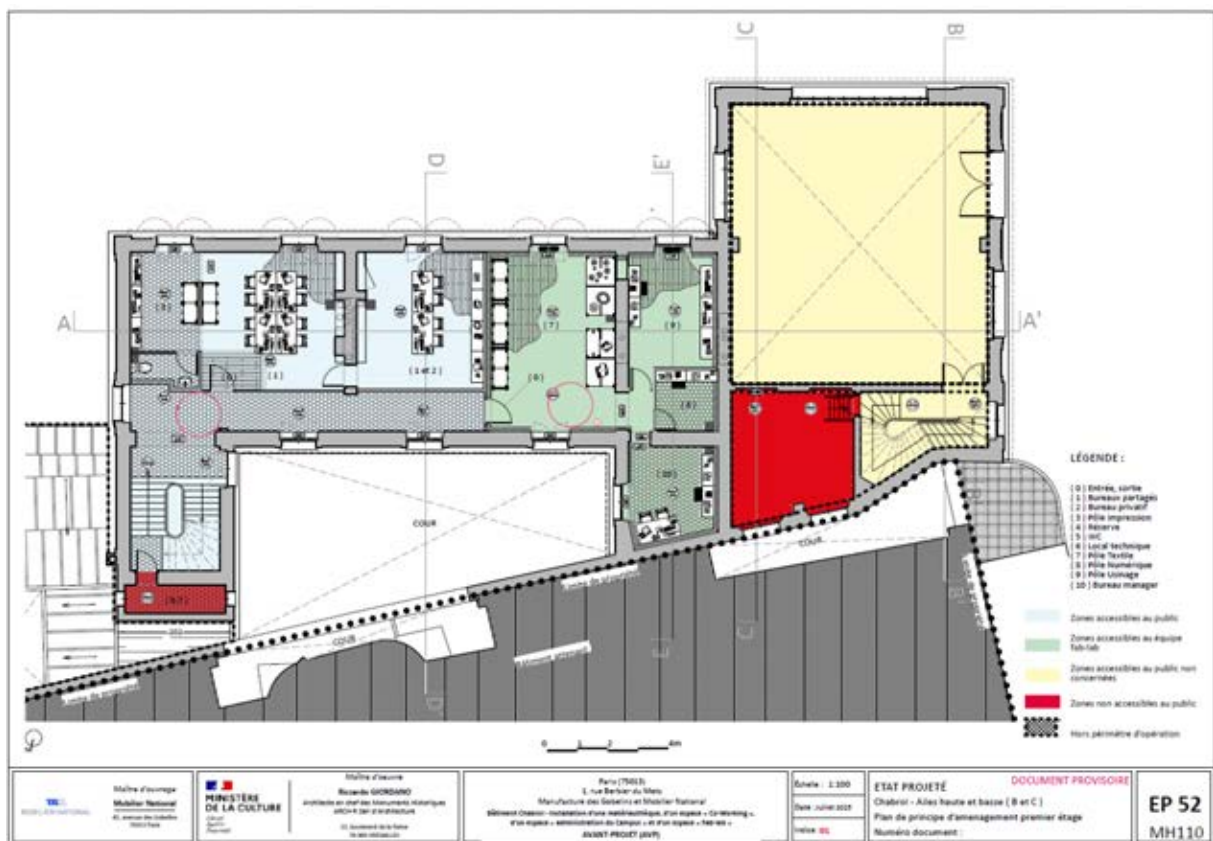
3.1.3 Espace Co-Working : 78 m² - Bâtiment 2 – Aile Chabrol (R1 46m² / R2 32M²)

3.1.3.1 – Plan et usages

L'espace de co-working est dédié aux designers, aux artisans d'art et aux étudiants de ces domaines ainsi qu'au secteur de la mode. Il est pensé comme un lieu dynamique et créatif où se rencontrent innovation et collaboration.

Conçu pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics, il offre des équipements spécialisés comme des stations de travail ergonomiques, des logiciels de design spécialisés, et des zones d'impression. L'environnement est aménagé pour favoriser l'inspiration et le partage d'idées, avec des espaces ouverts propices aux échanges informels, ainsi que des salles de réunion pour les travaux de groupe et les présentations. Des événements réguliers, tels que des ateliers, des conférences et des hackathons, sont organisés pour encourager l'apprentissage continu et le réseautage. En outre, cet espace de co-working soutient le développement professionnel en offrant un espace de bureau individuel réservable permettant à de jeunes créateurs d'organiser des rendez-vous professionnels avec des partenaires en attendant d'avoir leurs propres locaux.

L'espace co-working est pensée en articulation avec la Grande Matériaùthèque et participe à son fonctionnement comme un lieu de partage d'expertise et de formation contribuant à en faire un centre de documentation inédit sur les matériaux.



3.1.3.2 – Programme fonctionnel

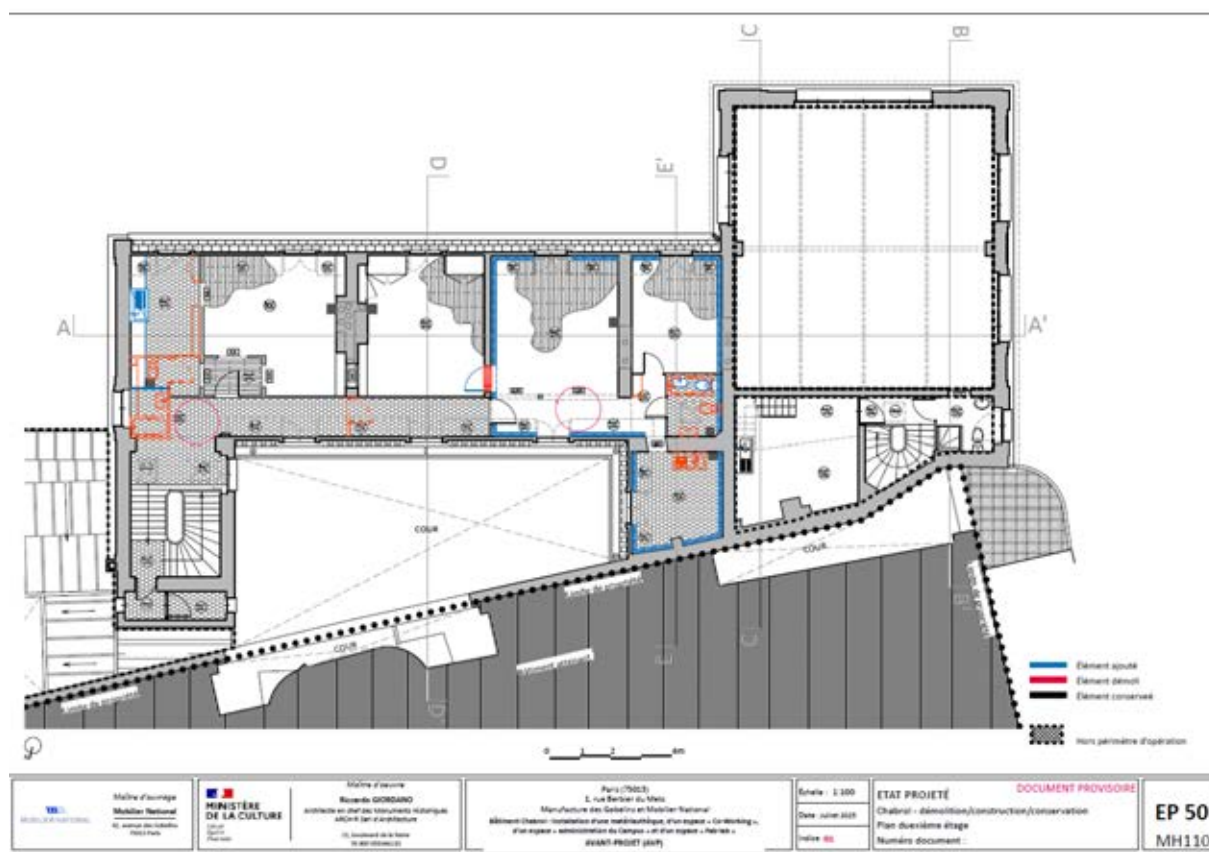
Ouvert 45 heures par semaine, l'espace co-working a vocation à accueillir l'ensemble des publics du Campus : créateurs, designers, enseignants, chercheurs, étudiants, élèves, professionnels du Mobilier National...

Il propose un accueil collectif de classe, dans le cadre de workshop en liaison avec la Grande Matériauthèque et un accueil individuel de jeunes créateurs avec un projet spécifique. Ces jeunes créateurs sont désignés sous le nom de résidents.

L'espace co-working est réservable dans sa totalité exclusivement pour des équipes pédagogiques d'établissements membres du Campus MoMAde pour l'accueils de groupe : ateliers, workshop, groupes de travail. Les réservations sont faites en ligne à l'aide d'une application. L'accès à l'espace pour des groupes scolaires se fait systématiquement en présence de l'un au moins des trois agents de l'équipe matériauthèque sur la base d'une ouverture de 25h hebdomadaire.

L'accès individuel à l'espace est réservé à des jeunes créateurs résidents inscrits pour l'année dans le cadre de la réponse à un appel à candidature et pour les artistes internationaux en résidence accueillis par le Campus ou par le Mobilier national. Le nombre d'adhérent est limité à 9 personnes par semestre. L'accès pour les résidents permet la réservation d'un casier individuel à l'année, d'un poste de travail partagé dans les zones espaces collective et ponctuellement d'un bureau fermé selon les disponibilités et dans la limite de 30 jours par an. L'accès pour les résidents est possible en dehors de la présence des équipes de la matériauthèque et également le week-end.

3.1.3.3 – Principaux travaux à réaliser



Le plan du R+1 a déjà été présenté pour l'espace Fablab (3.1.2)

R+1 Aménagement de l'accueil et accès

Dépose pour évacuation de mobilier existants, dépose et démolition de cloisons et portes, restauration de repose de parquet, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

R+1 - Aménagement d'un bureau partagé

Dépose pour évacuation de mobilier existants, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et restitution de tous parements d'élévation, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

R+1 Aménagement du pôle impression

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds et mobiliers fixes, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, révision des menuiseries, aménagement de mobilier fixe, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

R+2 Aménagement d'un espace lounge

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds et mobiliers fixes, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, révision des menuiseries, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

R+2 Aménagement d'une salle de réunion partagée

Dépose pour évacuation de mobilier existants, faux plafonds et mobiliers fixes, dépose et démolition de cloisons, restauration de repose de parquet, pose d'isolation thermique intérieure, pose de cloisons et portes intérieures, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, révision des menuiseries, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

R+1 / R+2 Aménagement des sanitaires

Dépose en démolition de sanitaire de salle de bain, faux plafonds, portes intérieures et mobiliers fixes, aménagement de sanitaire, restauration de repose de carrelage, fourniture et installation d'équipement sanitaires et raccordement, Restauration et remise en état des plafonds et peinture, Travaux d'accompagnement des installations techniques : passages des gaines techniques, réalisation des carottages, ouvertures, scellements

CFO/CFA/CVC (suivant rapport technique d'IMPACT CONSEILS & INGÉNIERIE)

Travaux relatifs aux installations de ventilation mécanique

Travaux relatifs aux installations électriques

Travaux relatifs aux installations de ventilation mécanique

Travaux relatifs aux installations de chauffage

3.2 Espaces dédiés dont l'aménagement ne relève pas du financement CPER

3.2.1 L'espace administratif – 65m2 - Bâtiment 2 – Aile Chabrol (R0) – financement hors CPER

L'espace administratif permettra d'accueillir les équipes du Campus Mode, Métiers d'art, Design dans des bureaux partagés. Les équipes du Campus se composent de 11 personnes dont 9 Temps Plein et 2 Temps Partiels, auquel s'ajoutent un poste de stagiaire et/ou un alternant et des contributeurs ponctuels mis à disposition par les organismes partenaires qui viennent régulièrement travailler dans les bureaux.

Les espaces de travail sont organisés en open-space (bureaux en flex-office) avec un bureau fermé pour l'équipe de direction et une salle de réunion.

3.3 Eléments relatifs aux travaux projetés

Les travaux nécessaires à l'aménagement des espaces financés par le CPER présentés ci-dessus concernent exclusivement le bâtiment Chabrol.



Façade sud bâtiment Chabrol sur la Cour Le Brun – Vue générale
Source d'image : Google Maps 3D view et ARCH-R, 2023

Le bâtiment, construit en 1850 près de l'entrée à la Manufacture sur l'avenue des Gobelins est connu sous le nom d'Aile- (ou Bâtiment) Chabrol d'après l'auteur de ses plans, Pierre Prosper Chabrol, architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux. Les corps qui le composent ont fait l'objet de remaniements successifs, ayant notamment concerné, notamment dans les années 1940, l'extérieur et l'intérieur des bâtiments.

L'Aile Chabrol est constituée (d'Est en Ouest) des trois corps suivants :

- Le pavillon d'entrée et son appentis (A)
- L'aile basse, accueillant des bureaux et logements (B)
- L'aile haute, accueillant l'école de dessin (C)

A partir de 1940, le bâtiment a subi des modifications très significatives par la démolition du pavillon Est attendant l'aile basse (B), en raison de son excessive proximité avec la galerie Formigé achevée en 1921, le cloisonnement du rez-de-chaussée de l'aile basse, afin d'accueillir des logements, la modification de baies extérieures et le changement des menuiseries correspondantes, le remplacement des enduits au plâtre par des enduits au ciment et la modification concomitante du décor extérieur de l'école de dessin.

Pour rappel, le bâtiment a fait l'objet d'une étude d'évaluation de l'état archéologique et sanitaire de son clos et son couvert en 1997, par Jean-Michel Musso, ACMH, d'une étude préalable à la restauration de ses façades et toitures en 2002 par Pierre-Antoine Gatier, ACMH, ainsi que d'une étude préalable au traitement contre le mûre en 2006, et d'une étude technique de portance des sols et de ses planchers intérieurs en 2013 par Jacques Moulin, ACMH. Parfois, ces études ont été suivies de travaux : en 2013 avec la réfection de ses couvertures et des enduits de la cour du bâtiment, puis en 2016 avec le remplacement des menuiseries extérieures.

Plus récemment, en 2019, le bâtiment a été inclus dans l'étude générale de *Diagnostic préalable à la restauration de la Manufacture des Gobelins et du Mobilier National*, par Jacques Moulin, ACMH.

Les différents locaux seront classés ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) ou ERP (Etablissement Recevant du Public)

Le projet de réhabilitation de ces espaces concerne prioritairement des travaux de rénovation et de réaménagement intérieurs. Ils incluent le réaménagement des circulations horizontales et verticales

et la réfection des réseaux. L'Aile Chabrol, comme l'ensemble du site parisien, est raccordée au réseau de chauffage de la CPCU. Une étude bioclimatique est intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre afin de privilégier des solutions techniques de confort thermique les plus ajustées.

Au-delà des travaux intérieurs, des interventions sur façades ne sont pas à exclure pour l'Aile Chabrol sur l'enduit en ciment à l'origine d'importants désordres d'humidité dans les murs en RO.

La restauration sera ainsi réalisée en sélectionnant méticuleusement et réintégrant les éléments clés des configurations internes et externes antérieures aux grandes transformations de 1941-42 ou successives (telle que la simple ornementation de la façade Sud : tables, corniche saillante, bandeau intermédiaire, etc. résultant de la transcription morphologique des règles d'application des enduits plâtre, visant à interrompre le cheminement des gouttes d'eau sur la façade). L'entrée principale se fera à nouveau depuis la cour Le Brun par la porte réouverte dans la travée Ouest de la façade Sud de l'aile basse. Outre le fait de contribuer au rétablissement des dispositions initiales de cette façade principale et de remettre en oeuvre la menuiserie d'origine, conservée, cette solution permet, sur le plan fonctionnel, de replacer l'entrée, aujourd'hui excessivement décalée à l'Est, dans une position centrale plus utile à la future circulation axiale du bâtiment. Elle favorise également la condamnation de la porte apocryphement ouverte dans la baie Sud de la salle de dessin, ce qui ne manquera pas de favoriser la concentration des usagers du plus grande espace de consultation de la matériauthèque. Une rampe extérieure permettra l'accès des PMR par la nouvelle porte.

SOLS ET PLANCHERS :	MURS ET PAREMENTS :	MENUISERIES :	ÉQUIPEMENTS :
1. Terrain existant en emprise lumineuse appartenant au domaine public de l'Université des Sablons (ref. cadastrale : 44.10.10.10) 2. Sol en gros pavés 3. Dépose-reverse pavés et reprise avec une mise à niveau des sols permettant garantir l'accessibilité et le confort de déplacement des personnes à mobilité réduite 4. Rampe d'accès, avec traitement de surface adapté visant à en faciliter l'usage par les personnes à mobilité réduite. (dimensions 2,25 x 1,50m et pente 8%) 5. Système de caniveaux existant destiné à la gestion des eaux pluviales sur la cour Le Brun 6. Dépose-reverse avec refaçon des structures de fondation, repiquage et renouvellement des sols et de la bordure en grès 7. La végétation et la biodiversité actuellement présentes sur le site sont intégralement conservées, dans une optique de préservation écologique et de valorisation du patrimoine paysager existant 8. Rétablissement d'embranchement en pierre 9. Restauration du sol en carreaux de terre cuite dans la continuité du vestibule, dans les anciens sanitaires et les anciennes cuisines 10. Pose de chape isolée et refaçon de sols intérieurs en carreaux de ciment 11. Restauration de parquets existants 12. Restauration de parquets existants 13. Dépose-reverse avec refaçon des structures de fondation, repiquage et renouvellement des sols et de la bordure en grès 14. Dépose-reverse, décaissement des lambourdes, puis reprise avec ajustement pour permettre la mise en oeuvre d'un contre-plaqué en MDF 15. Mise en oeuvre de protection fixée en sous-face du plancher, par l'usage 16. Travaux de restauration, confortement et consolidation de plancher inférieur suivant prescriptions de BET structure 17. Mise en oeuvre d'une tranchée drainante d'environ 0,50 x 1,50 m. L'ensemble des terres végétales excavées sera intégralement réutilisé sur site.	18. Restauration et institution de tous permis de l'élévation. Traitement purpochromie suivant conclusions des sondages stratigraphiques (voir rapport en annexe) 19. Restauration de couloirs en pierre de taille 20. Modification de baie avec la suppression de porte pour le rétablissement de la fenêtre d'origine 21. Dépose d'allège maçonnée pour la création d'une porte donnant accès à la cour 22. Agrandissement de baie et pose de paroi vitrée 23. Bouchement des sautoirs pour compartimentation coupe-feu des réserves 24. Pose d'isolation thermique intérieure sur murs périphériques par 15 cm d'isolant de type chaux-chène 25. Pose d'un complexe isolant thermique intérieur en laine, épaisseur de 15 cm 26. Remplacement des appuis en pierre calcaire et refaçon des corniches métalliques 27. Enduit branché sur plâtre avec peinture 28. Enduit branché sur plâtre avec peinture 29. Enduit branché sur plâtre avec peinture 30. Enduit branché sur plâtre avec peinture 31. Enduit branché sur plâtre avec peinture 32. Enduit branché sur plâtre avec peinture 33. Enduit branché sur plâtre avec peinture 34. Enduit branché sur plâtre avec peinture 35. Enduit branché sur plâtre avec peinture 36. Enduit branché sur plâtre avec peinture 37. Enduit branché sur plâtre avec peinture 38. Enduit branché sur plâtre avec peinture 39. Enduit branché sur plâtre avec peinture 40. Enduit branché sur plâtre avec peinture 41. Enduit branché sur plâtre avec peinture 42. Enduit branché sur plâtre avec peinture 43. Enduit branché sur plâtre avec peinture 44. Enduit branché sur plâtre avec peinture 45. Enduit branché sur plâtre avec peinture 46. Enduit branché sur plâtre avec peinture 47. Enduit branché sur plâtre avec peinture 48. Enduit branché sur plâtre avec peinture 49. Enduit branché sur plâtre avec peinture	28. Révision générale des menuiseries 29. Restauration et institution de menuiseries intérieures existantes 30. Révision générale et reprise des volets 31. Révision générale et reprise des volets provenant de la façade nord, sans incidence sanitaire 32. Restauration/restauration de porte en provenance de la baie CH. N. 01-P 33. Pose de paroi vitrée (agrandissement de baie) 34. Pose d'écran solaire BOD d'extérieur 35. Restauration de porte en façade suivant modèle existant (Ch. N. 01-P). Pose de porte-fenêtre vitrée côté intérieur 36. Rétablissement de la fenêtre d'origine et pose d'écran solaire d'intérieur 37. Révision générale des menuiseries et pose d'écran solaire d'intérieur 38. Pose d'écran solaire d'intérieur 39. Mise en conformité des portes et cloisonnements avec le règlementation en matière de sécurité incendie.	40. Dépose d'eau pluviale existante en provenance de la toiture du Bâtiment Chabrol 41. Raccordement de la tranchée drainante au système existant d'évacuation des eaux pluviales 42. Stationnement vélos d'une capacité d'environ 25 emplacements, destinée à favoriser les mobilités douces 43. Aménagement d'un sanitaire mixte 44. Aménagement d'un sanitaire mixte PMR 45. Création d'un espace kitchenette 46. Sous-station de chauffage existante 47. Centralité de traitement d'air (CTA) : double flux à échangeur à plaques, l'ensemble de chaudière par batterie eau chaude (batterie four-chauffage) 48. Dépose des radiateurs, rénovation par nettoyage, débouillage et saignée et mise en peinture des éléments 49. Pose de grilles de ventilation pour PAC en air

Le détail des travaux est présenté au point 3.1

4. La procédure de réalisation du projet

La maîtrise d'ouvrage (MOA) est assurée par le Mobilier national par délégation du ministère de la Culture.

La maîtrise d'œuvre (MOE) est confiée à Riccardo GIORDANO - Architecte en chef des Monuments Historiques en charge du suivi architectural du Mobilier national.

Phase Interventions immobilières (gros œuvre et second œuvre)	
Envoi de la version 1 de l'AVP à la Région par le Campus	25/07/2025
Rendu du TBACD finalisé ACMH	25/08/2025
Envoi à la Région par le Mobilier National	29/08/2025
RDV de présentation la version finale de l'AVP à la Région Académique, Région Ile-de-France	03/09/2025
Délai de mise à jour de l'AVP	10/09/2025
Dépôt de la DAT	01/11/2025
Présentation du dossier de consultation des entreprises (DCE) préalable au lancement des marchés de travaux (Délai pour possibles mis à jour, 1 semaine)	01/12/2025
Lancement du DCE	15/12/2025
Réponses entreprises (Analyse des offres / mises au point : 3 mois)	15/02/2026
Notification des marchés (sous réserve délais de recours purgé, soit au plus tard 15/07/2026)	31/05/2026
Début des travaux (Durée du chantier : 12-14 mois)	31/05/2026
Mise à disposition du R0 (constat d'état)	31/05/2026
Réception bâtiment (hors aménagement mobilier)	31/05/2027

5. Le coût du projet

(coût d'opération) dans un tableau : études préalables / études et ingénierie / travaux / frais divers / provisions pour aléas / provisions pour révisions de prix / coûts annexes déménagements ou premier équipement / TVA
Le plan de financement envisagé et le calendrier de mobilisation de ces crédits.

Budget projet	HT	Aléas	TTC yc aléas	MOE + BET + actualisation	Coût TDC Sc 7
1-Depenses	1 890 813	378 163	2 722 770	377 230	3 100 000
Matériaux	1 048 957	209 791	1 510 498	214 768	1 725 266
Aménagement intérieur	310 020	62 004	446 429	53 571	500 000
					Chabrol RDC
Coworking + Fablab	393 224	78 645	566 243	80 510	646 753
					Chabrol R+1-R+2
Ascenseur	0	0	0	0	
Administration	138 612	27 722	199 601	28 380	227 981
					Chabrol R+2
2- Recettes					3 100 000
CPER					2 000 000
Fonds propres MnSMn					600 000
Mécénat Bettencourt-Schueller					500 000
Equilibre Projet					0